



Wicht Jean-Daniel, Jaquier Armand

Pourquoi une motion acceptée par le Parlement n'a toujours, après plus de 7 ans, aucun projet de loi soumis ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 08.02.24

Transmission au CE : 08.02.24

Dépôt

Le 7 septembre 2016, le Grand Conseil a accepté une motion (2015-GC-18) de nos collègues Jacques Vial et Xavier Ganiot visant à renforcer la sécurité au travail sur les chantiers fribourgeois. Après de nombreuses tergiversations, un projet de loi a été mis en consultation auprès de différents partenaires et des communes. Depuis, aucun acte concret n'a été proposé par le Conseil d'Etat. Visiblement il n'y a pas de volonté de s'investir dans une amélioration de la sécurité sur les chantiers fribourgeois, chacun visant à passer la patate chaude à l'autre. Il y a pourtant un intérêt essentiel à prendre des mesures pour renforcer la sécurité sur les chantiers tant pour les ouvriers qui y travaillent, que pour les voisins des constructions, et les automobilistes qui traversent des zones de chantiers.

Il n'est pas acceptable qu'une motion soutenue par de nombreux députés et acceptée par le Parlement reste si longtemps sans que le Grand Conseil puisse délibérer.

Dès lors nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il pas nécessaire de renforcer la sécurité sur les chantiers fribourgeois ?
2. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas proposé un projet de loi ou un projet de règlement qui réponde aux attentes de la motion et des partenaires sociaux ?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à discuter avec les partenaires sociaux de la construction pour mettre en place un projet qui pourrait rallier ceux-ci autour d'une amélioration de la sécurité par des contrôles supplémentaires des chantiers ?
4. Est-ce le financement et/ou l'organisation des contrôles qui pose problème ?
5. Le Conseil d'Etat va-t-il présenter un projet d'acte au Grand Conseil ?